

RAPPORT N° 00/8-56
au Conseil Municipal

OBJET

RECALIBRAGE DES RUES PASTEUR ET MAC AULIFFE
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE LA SBTPC

Un marché de travaux de 4 718 734,22 F TTC a été passé avec la SBTPC pour l'exécution des travaux de recalibrage des Rues Pasteur et Victor Mac Auliffe (Lot 1).

- A) L'exécution du marché de travaux à prix unitaires a dû faire l'objet de plus et moins-values.

Les prestations en plus-values, consistant en des prix nouveaux prévus à l'Article 14 du CGAG/ Travaux, découlent de la présence de sorties d'eaux pluviales non identifiées lors des études (absence d'éléments visibles sur trottoir et à l'intérieur des propriétés) qu'il a fallu raccorder sur le réseau EP primaire.

La prise en compte de ces plus et moins-values conduit à une plus-value globale de 206 521,63 F TTC (confer le projet d'Avenant ci-après joint).

- B) Compte tenu des délais d'exécution et de l'augmentation du volume des prestations, la SBTPC sollicite une prolongation d'un mois de la durée initiale du marché.

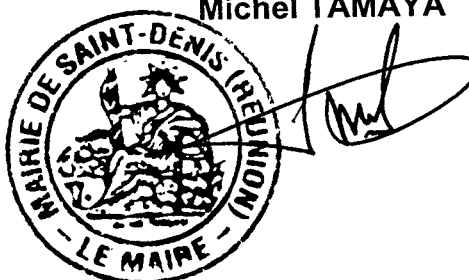
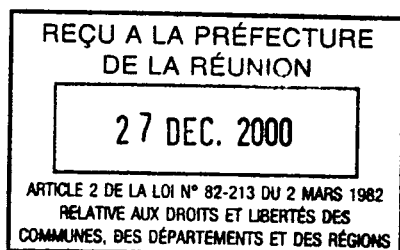
L'exécution des prestations non prévues s'étant avérée indispensable à l'aménagement projeté, je vous demande :

- d'approuver l'Avenant n° 1 au marché passé avec SBTPC, lequel consiste à :
- . à augmenter de 206 521, 63 F TTC le montant initial du marché,
- . à prolonger d'un mois le délai d'exécution fixé à l'origine à quatre mois,
- d'autoriser la signature de cet acte par moi-même ou par Délégué.

Les dépenses seront imputées au Budget principal (Chapitre 23/ Article 2315).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-56
du Conseil Municipal
en séance du 14 décembre 2000

OBJET

RECALIBRAGE DES RUES PASTEUR ET MAC AULIFFE
AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE LA SBTPC

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 00/3-08 du 19 mai 2000 ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-56 du Maire ;

Considérant les crédits qui seront imputés au Budget principal (Chapitre 23 / Article 2315) ;

Vu le rapport de Madame Nicole CHAUVET, Conseillère Municipale, présenté au nom des Commissions Vie Quotidienne, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

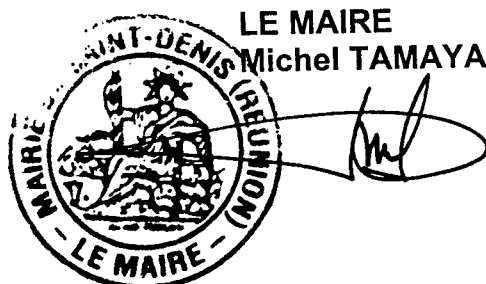
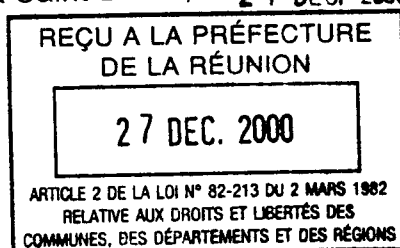
ARTICLE 1

Approuve le projet d'Avenant n° 1 au marché passé avec la SBTPC pour les travaux de recalibrage des Rues Pasteur et Victor Mac Auliffe qui porte le montant initial des travaux de 4 718 734,22 F à 4 925 255,86 F TTC, et prolonge le délai d'exécution initial d'un mois.

ARTICLE 2

Autorise le Maire ou son Délégué à signer cet acte.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 2000



**COMMUNE DE SAINT-DENIS
DIRECTION VOIRIE CIRCULATION**

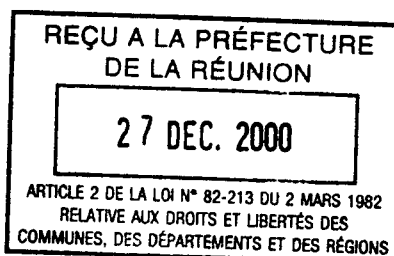
RECALIBRAGE DES RUES PASTEUR ET VICTOR MAC AULIFFE

Marché de travaux

AVENANT N° 1

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 14 décembre 2000
et annexé à la Délibération n° 00/8-56

**LE MAIRE
Michel TAMAYA**



MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N° 1

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : COMMUNE DE SAINT DENIS

Maître d'œuvre : DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Entreprise titulaire du marché : S B T P C

Montant initial du marché TTC : 4.718.734,22 F TTC

Montant de l'Avenant n° 1 : 206.521,63 F TTC

Montant du nouveau marché TTC : 4.925.255,86 F TTC

ARTICLE 1 : OBJET

Le présent avenant a pour objet la modification du projet (raccordement de sorties EP au collecteur primaire), la création de trois prix nouveaux, l'ajustement de quantités et montant de l'avenant, la prolongation des délais.

ARTICLE 2 : MODIFICATION DU PROJET

Au cours des phases d'études d'avant projet et de projet, la reprise des sorties d'eaux pluviales de propriétés riveraines identifiées et leurs prolongations vers le collecteur à poser a été prise en compte dans les quantités prévues au marché.

Pendant l'exécution des travaux, l'exécution des terrassements a mis en évidence la présence de sorties EP non identifiées lors des études (absence d'éléments visibles sur trottoir et à l'intérieur des propriétés à proximité de la voie).

Le raccordement de ces sorties au collecteur implique :

- la démolition du caniveau BA existant au droit des sorties EP
- la pose de canalisation Ø 150 et 200
- la jonction au réseau primaire (mise en œuvre d'un raccord de piquetage).

ARTICLE 3 : CREATION DE PRIX NOUVEAUX

Les prix nouveaux relatifs à la modification du projet (confer Article 2) apparaissent aux bordereaux de prix nouveaux, en complément du bordereau de prix unitaires initial.

Prix 311.3 : Raccordement EP diam.100 sous trottoir – Unité : U – Prix : 1400 F HT

Prix 311.4 : Démolition du caniveau existant – Unité : U – Prix : 900 F HT

Prix 311.5 : Raccordement sur canalisation EP existante – Unité : U – Prix : 2950 F HT

ARTICLE 4 : AJUSTEMENT DES QUANTITES ET MONTANT DE L'AVENANT

4.1 Etat des plus-values

Ref	Désignation	U	Q	PU	Montant en F
201	Couche de fondation 0/80	m3	20,600	265,00	5.459,00
202	Couche de base 0/31,5	m3	76,350	366,00	27.944,10
207.1	Bordure de trottoir type T2	ml	140,00	166,00	23.240,00
301	Fouilles en tranchée pour réseaux EU et EP	m3	866,730	239,00	207.148,47
303.1	Canalisation EU diamètre 150 mm PVC	ml	203,00	89,10	18.087,30
305.1	Regard de visite EU tampon fonte 400 KN	u	2	6500,00	13.000,00
306	Regard de branchement 40x40	u	24	1730,00	41.520,00
307	Regard à grille concave	u	4	7910,00	31.640,00
309	Culotte de branchement	u	3	620,00	1.860,00
311.2	Raccordement sur réseau EP	u	16	3870,00	61.920,00
311.3	Raccordement EP D 100 PVC bordure	u	8	1400,00	11.200,00
311.4	Démolition du caniveau existant	u	25	900,00	22.500,00
311.5	Raccordement sur canalisation EP existante	u	6	2950,00	17.700,00
401	Fouille en tranchée pour réseau AEP Telecom signalisation éclairage P	m3	523,660	263,00	137.722,58
403.2	Canalisation EP diamètre 60 mm PEHD	ml	3,00	82,10	246,30
403.3	Canalisation EP diamètre 50 mm PEHD	ml	4,00	66,10	264,40
404.3	Robinet vanne diamètre 60 mm	u	1	2340,00	2.340,00
405	Branchement particulier	u	5	1840,00	9.200,00
407.4	Raccordement sur conduite existante sur diamètre 60 mm existant	u	1	4020,00	4.020,00
501.2	Fourreaux multitubulaires PVC 3 diamètre 42/50 mm PVC	ml	15,00	81,70	1.225,50
501.3	- diamètre 42/50 mm PVC	ml	75,00	27,20	2.040,00
504	Borne pavillonnaire	u	3	2970,00	8.910,00
505	Raccordement sur réseau existant	u	7	3870,00	27.090,00
506	Béton pour enrobage fourreaux	m3	20,500	1410,00	28.905,00
					-
				TOTAL H	705.182,65

4.2 Etat des moins-values

Réf	Désignation	U	Q	P.U	Montant en F
100	Déblais mis en remblai ou évacué	m3	107,500	84,70	9105,25
203	Imprégnation au bitume fluidifié	m2	41,00	8,30	340,30
205.1	Revêtement en enrobé sous chaussée 125 kg/m2	m2	7,00	89,80	628,60
205.2	Revêtement en enrobé sous trottoir 75 kg/m2	m2	34,00	77,20	2624,80
206	Peinture sur trottoir	m2	677,20	52,90	35823,88
207.2	Bordures de trottoir type A2	ml	140,00	158,00	22120,00
208	Reprise en sous œuvre + enduit + peinture	ml	270,00	353,00	95310,00
209	Béton pour reprise des seuils	ml	110,00	588,00	64680,00
210	terre + fosse + arbres	u	4	586,00	2344,00
211	Cerclage d'arbres	u	4	937,00	3748,00
302	Plus value pour fouilles en terrain rocheux	m3	202,000	306,00	61812,00
303.2	Canalisation EU diamètre 200 mm PVC	ml	2,00	118,00	236,00
304.1	Canalisation EP diamètre 200 mm PVC	ml	158,00	118,00	18644,00
304.2	Canalisation EP diamètre 300 mm PVC	ml	6,50	303,00	1969,50
304.3	Canalisation EP diamètre 500 mm PVC	ml	18,00	730,00	13140,00
308	Regard avaloir à grille	u	1	8620,00	8620,00
310	Inspection télévisée du réseau	m3	2,000	23,40	46,80
402	Plus value pour fouilles en terrain rocheux	m3	155,000	306,00	47430,00
403.1	Canalisation EP diamètre 150 mm fonte	ml	6,00	333,00	1998,00
406	Réseau d'arrosage automatique	ft	1	29300,00	29300,00
407.3	Raccordement sur conduite existante diam.100mm existant	u	1	6440,00	6440,00
501.4	Tuyaux multitubulaires PVC 4 diamètre 42/50 mm PVC	ml	40,00	109,00	4360,00
502.2	Chambre de tirage type L3T tampon 250 KN	u	2	5700,00	11400,00
502.4	Chambre tirage type K3C tampon 400 KN	u	1	15800,00	15800,00
502.6	Chambre tirage type L4T tampon 250 KN	u	5	7410,00	37050,00
503	Regard de branchement tampon fonte 30x30	u	6	1180,00	7080,00
507	Fourreaux+chambre de tirage pour feux tricolores	ml	87,00	147,00	12789,00
					0,00
				TOTAL HT	514840,13

5.3 Etat des plus et moins-values = + 190.342,52 F

ARTICLE 6 : NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

	Montant HT	T V A 8.5 %	Montant TTC
Montant initial	4.349.063,80	369.670,42	4.718.734,22
Avenant n° 1	190.342,52	16.179,11	206.521,63
Nouveau montant	4.539.406,32	385.849,53	4.925.255,86

ARTICLE 6 : DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution initial de 4 mois est prolongé de 1 mois.

ARTICLE 7 : AUTRES CLAUSES DU MARCHÉ

Les autres clauses du marché non contraires aux stipulations du présent avenant n° 1 demeurent applicables.

SIGNATURES

Fait à Saint-Denis,
Le

Le Représentant légal
de la Collectivité

Le Titulaire

NOTIFICATION DE L'AVENANT

La notification consiste en la remise d'une photocopie certifiée conforme de l'avenant au titulaire (ou dans le cas des avenants de transfert à l'ancien et au nouveau titulaire). Cette remise peut être opérée par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, coller dans ce cadre le (les) avis de réceptions postal (postaux) daté(s) et signé(s) du (des) titulaire(s). En cas de remise contre récépissé, le(s) titulaire(s) signera(ont) la formule ci-dessous.

Reçu à titre de notification, une copie certifiée conforme du présent avenant.

Fait à Saint-Denis,
Le